



Congés longs de maladie : à qui s'adresser

PERSONNELS	ADRESSER LE DOSSIER A :
- personnels enseignant, d'éducation et d'orientation du 2nd degré public - psychologues de l'éducation nationale - personnels d'inspection - personnels de direction - personnels administratif, technique, social et de santé - personnels enseignants du 1^{er} et 2nd degré privé - personnels jeunesse et sport - Professeurs des écoles du Vaucluse	RECTORAT – Division de l'accompagnement des personnels Bureau des affaires médicales Place Lucien Paye 13621 Aix-en-Provence cedex 1 ce.dap@ac-aix-marseille.fr 04 42 91 72 93
Professeurs des écoles du 1^{er} degré public (départements 04 – 05 – 13) : y compris si vous êtes affecté (e) dans un établissement du second degré (professeurs des écoles en SEGPA et EREA)	DSDEN du département d'affectation Bureau des affaires médicales ----- DSDEN 04 : 3 av. du Plantas , BP 224-Digne les Bains cedex bam04@ac-aix-marseille.fr DSDEN 05 : 12 av. Marechal Fox- BP 1001-Gap cedex bam05@ac-aix-marseille.fr DSDEN 13 : 28 bd Charles Nedelec- Marseille cedex 1 ce.dpe13-bam@ac-aix-marseille.fr



Congés longs de maladie : à qui s'adresser (suite)

PERSONNELS	ADRESSER LE DOSSIER A
Les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) <i>(sont concernés les AESH en CDD et CDI qui sollicitent un congé de grave maladie)</i>	Si affectation dans le département 04 : S'adresser à bam04@ac-aix-marseille.fr Si affectation dans le département 05 : S'adresser à bam05@ac-aix-marseille.fr Si affectation dans le département 13 : S'adresser à ce.dpne13-secretariat@ac-aix-marseille.fr Si affectation dans le département 84 : S'adresser à ce.bam84@ac-aix-marseille.fr
Assistants d'éducation (AED) <i>(concerne les demandes de congé de grave maladie)</i>	Si affectation dans le département 04 : ▪ AED en CDD et CDI : s'adresser à bam04@ac-aix-marseille.fr Si affectation dans le département 05 : ▪ AED en CVDD et CDI : s'adresser à bam05@ac-aix-marseille.fr Si affectation dans le département 13 : ▪ AED en CDD : adresser les demandes à l'établissement d'affectation qui transmet → à cellule paye des AED , lycée Saint Exupéry qui transmet → à DPNE1 de la DSDEN 13. ▪ AED en CDI : s'adresser à DPNE1 de la DSDEN13 : aedcdi-13@ac-aix-marseille.fr Si affectation dans le département 84 : ▪ AED en CDD et CDI : s'adresser à ce.bam84@ac-aix-marseille.fr